

Les progrès de l'alphabétisation sur la Côte-du-sud

Pierre Hamelin

Volume 2, Number 3, Fall 1986

La vie culturelle au XIX^e siècle

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/6533ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Hamelin, P. (1986). Les progrès de l'alphabétisation sur la Côte-du-sud.
Cap-aux-Diamants, 2(3), 23–26.



Gravure présentant la ville de Montmagny en 1881.
Tiré de Topographie de Montmagny par l'abbé A. Dion, 1935.

LES PROGRÈS DE L'ALPHABÉTISATION SUR LA CÔTE-DU-SUD

par Pierre Hamelin*

De nos jours, le monde de l'écrit joue un rôle essentiel dans la plupart des activités de la vie. Ce ne fut pourtant pas toujours le cas. En 1736, l'intendant Hocquart déplore la piètre éducation des enfants d'officiers et de gentils-hommes: à peine savent-ils lire et écrire. A la fin du Régime français, Bougainville, aide de camp de Montcalm, constate que la très grande majorité des enfants ne sait pas écrire. Sous l'administration coloniale britannique, on dénonce toujours l'ignorance des Canadiens. Les marchands de Québec signalent en 1786 la médiocre instruction de la jeunesse: *«Sauf dans les villes, dont certes les écoles ne sauraient être vantées, [l'éducation] se borne au sexe féminin; cinq ou six maisons d'école petites et médiocres, éparses à travers le pays, sont tenues pour l'instruction des filles par des religieuses appelées soeurs de la Congrégation, mais il n'existe aucune institution digne de ce nom qui s'occupe de celle des garçons. De là vient que les habitants ignorent malheureusement l'usage des lettres et ne savent ni lire ni écrire, situation vraiment lamentable.»*

Il faudra attendre jusqu'au milieu du XIX^e siècle pour que l'alphabétisation, cette capacité à communiquer par écrit, commence véritablement à s'étendre à toute la population du Québec. Sur la Côte-du-Sud, région agricole située sur la rive sud du Saint-Laurent entre la rivière Boyer à l'ouest, la ville de Rivière-du-Loup à l'est et l'état du Maine au sud, l'évolution de l'alphabétisation suivra généralement celle de la province, grandement favorisée par les lois scolaires de 1841 et de 1846.

Une population sans écoles

Entre 1680 et 1759, il n'existe aucune école sur la Côte-du-Sud. Les habitants de cette région pensent plutôt à améliorer leur situation matérielle dans un milieu neuf, à peine ouvert à la colonisation. Malgré cela, 12,9 pour 100 des gens résidant ou s'étant mariés sur la Côte-du-Sud savent au moins signer leur nom.

D'autres ont sans doute fréquenté les écoles de Québec ou de la Rive-Sud (Lévis, La Durantaye).

*Historien

Certains curés enseignent également à leurs ouailles. Quelques maîtres itinérants vont aussi de paroisse en paroisse enseigner aux enfants, moyennant une modeste rétribution, les rudiments de la grammaire et de l'arithmétique. Ainsi, de 1751 à 1769, Joseph-Barthélemi Richard parcourt le territoire qui s'étend de Saint-Roch des Aulnaies à Sainte-Anne et se rend sans doute quelquefois jusqu'à Rivière-Ouelle. Les premières institutions scolaires n'ouvriront qu'à la fin des années 1760.



Couvent des religieuses de la Congrégation Notre-Dame arrivées à Saint-François en 1763. Érigé en 1882. Tiré du Programme Souvenirs, 1729-1979 de Saint-François de la Rivière du Sud.

Les premières écoles

Après la Conquête, la situation des écoles ne fait que se détériorer, malgré les efforts de la nouvelle administration coloniale. De 1760 à 1790, la province de Québec vit «la période de l'ignorance généralisée, période marquée par l'absence d'écoles élémentaires et de maîtres compétents; les vingt-trois-vingt-quatrièmes de la population perdent les notions élémentaires de la lecture et de l'écriture».

La reconstruction de la région, dévastée par les troupes britanniques en route vers Québec pendant la guerre de la Conquête, et la situation économique souvent difficile n'incitent pas les habitants de la Côte à entreprendre des études.

Quelques années plus tard, certains instituteurs laïques ouvrent aussi des écoles. Mentionnons entre autres Jean Veziat, établi à Rivière-Ouelle de 1765 à 1769, François Doumergue à Bonsecours de L'Islet en 1778 et Michel Perreault à Montmagny vers 1785. Louis Labadie, célèbre pour sa lutte tenace contre l'ignorance, parcourra la Côte-du-Sud et fondera des écoles à Rivière-Ouelle en 1785 et à Kamouraska deux ans plus tard. Soulignons en dernier lieu le frère Marc Coutant, récollet résidant à Saint-Thomas depuis l'incendie de l'institution dirigée par sa communauté à Québec en 1796, qui, tout en tenant une boutique d'horloger, s'occupe d'une école du soir où parents et enfants apprennent à lire, à écrire et à compter.

La crise qui secoue l'économie du Bas-Canada au début du XIX^e siècle fait prendre conscience à la bourgeoisie commerçante, surtout anglophone, que l'instruction est le remède nécessaire aux maux de l'agriculture et du monde des affaires en général. Aussi l'Assemblée législative vote-t-elle en 1801 la loi établissant *The Royal Institution for the Advancement of Learning*, premier système public d'éducation. Cependant, l'opposition du clergé catholique à un réseau non confessionnel d'écoles dirigé par des Anglais protestants fait que la majorité des Canadiens français prend le parti d'ignorer l'Institution Royale.

L'Institution Royale

Majoritairement catholique et francophone, la population de la Côte-du-Sud n'en accepte pas moins l'installation de l'Institution Royale sur son territoire. Entre 1803 et 1818, neuf écoles royales s'ouvrent entre Montmagny et Rivière-du-Loup, ce qui représente 40,9 pour 100 de l'ensemble des institutions scolaires relevant de la loi de 1801 dans le district de Québec. Le taux d'alphabétisation des résidents de la Côte-du-Sud ne s'élève pourtant qu'à 12,4 pour 100 entre 1800 et 1839. Ce résultat indique une amélioration par rapport à la période précédente (9,7 pour 100 des conjoints signent entre 1760 et 1799), mais ne rejoint pas le degré d'alphabétisation enregistré sous le Régime français (12,9 pour 100).

En 1820, les instituteurs de Cap Saint-Ignace, L'Islet et Saint-Thomas (le poste de Rivière-Ouelle est vacant) enseignent tous les éléments de base du savoir: lecture, écriture et calcul. Parfois s'ajoutent l'anglais (D.T. Jones à Saint-Thomas) ou le latin (A. Côté à Saint-Thomas). Ces matières sont enseignées séparément, et non simultanément comme de nos jours, et les instituteurs demandent aux parents des écoliers une rémunération variable selon la difficulté du cours à donner.

La présence d'écoles royales sur la Côte-du-Sud semble avoir été bien appréciée par la population, malgré l'opposition, voire l'hostilité de quelques membres du clergé catholique, notamment à Cap Saint-Ignace. L'inspecteur d'écoles, Abraham Larue, dénonce le curé de cet endroit, qui refuse toute école royale «sous le faux prétexte que les écoles établies sur les bases actuelles sont des institutions contraires à la religion!». La seule école qu'il accepte est celle qu'il dirigerait. «Et tandis que dans des paroisses voisines, l'éducation fleurit à l'ombre d'une institution bienfaisante, notre malheureuse jeunesse, victime du caprice et des vains scrupules de Mr. Parent, croît et languit dans la plus déplorable ignorance.»

Outre les écoles de l'Institution Royale, la Côte-du-Sud possède aussi quelques institutions privées. En 1806, Mgr Bernard-Claude Panet, curé de Rivière-Ouelle, évêque coadjuteur de Québec et, en 1825, successeur de Mgr Plessis, envisage de fonder un pensionnat pour les filles de la paroisse et de la région de Rivière-Ouelle. La Congrégation Notre-Dame prend possession du nouveau couvent le 14 août 1809 et reçoit, dès la première année, une trentaine d'élèves. Certains individus enseignent également. En 1816, Jean Lebrun fait la classe à la famille Têtu, de Montmagny, où il demeure. Rémy Béchard montre les rudiments du français et de l'arithmétique aux enfants de John Kally, pilote de Rivière-du-Loup, en 1820. Jean-Baptiste Moreaud enseigne aussi à Saint-Thomas et à Rivière-Ouelle à cette époque.

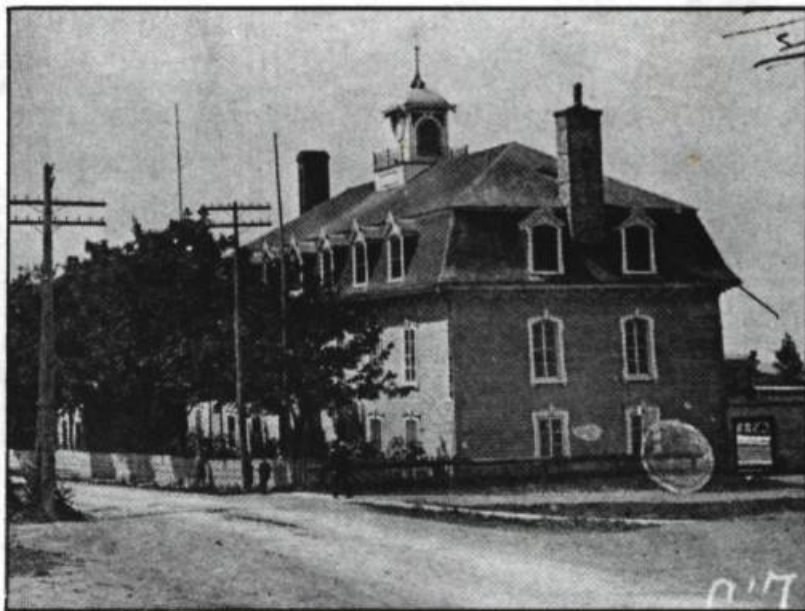
La Loi des écoles de Fabrique

En 1824, le Parlement vote une seconde loi scolaire. La *Loi des écoles de Fabrique* n'abolit pas l'Institution Royale de 1801 qui, somme toute, ne fonctionne pas très bien en milieu francophone, mais permet la création d'un second réseau d'écoles dirigé par les curés et marguilliers dans chaque paroisse. Elle répond aux vœux de Mgr Plessis, évêque de Québec, qui, tout en écartant ce qu'il considérait comme une menace anglo-protestante (loi de 1801), espérait un jour la fondation d'écoles où la doctrine catholique serait enseignée et mise en pratique. La loi de 1824 ne donne cependant pas les résultats escomptés. L'apathie demeure générale.

Vers la création d'un réseau scolaire

En 1829, une autre loi scolaire est adoptée: la *loi des écoles de l'Assemblée Législative*. Elle sera la première à réussir vraiment à doter d'un réseau d'écoles tout le territoire habité de la province. Alors qu'en 1828, 11 679 élèves fréquentent 325 écoles, en 1836, dernière année de l'application de la loi, 1 372 écoles desservent 53 377 étudiants. En moins de dix ans, le nombre d'établissements scolaires a plus que quadruplé et le nombre d'élèves, quintuplé. De très nombreux maîtres d'école ont profité des subventions accordées par la loi de 1829 sur la Côte-du-Sud. Mentionnons seulement que grâce à cette loi, Berthier, Saint-Thomas, Cap Saint-Ignace, L'Islet et Rivière-Ouelle ont vu s'installer un ou plusieurs instituteurs sur leur territoire, ce qui a certainement eu une incidence directe sur les progrès de l'alphabétisation dans la région.

De 1836 à 1841, le Québec vit sans législation scolaire (la loi de 1829 a cessé de s'appliquer en 1836). Puis le 18 septembre 1841, le Parlement vote une loi établissant un nouveau système d'éducation qui, dans ses grandes lignes, fonctionne



encore aujourd'hui. Elle crée la Surintendance de l'Éducation, chargée de l'organisation et du financement du réseau. Des commissaires d'écoles surveillent l'application de la loi sur place, préparent les programmes d'études et visitent les établissements relevant de leur compétence. Une autre loi, adoptée le 9 juin 1846, divise le système scolaire en deux entités bien distinctes, catholique et protestante. L'imposition de taxes réservées au fonctionnement des écoles, théoriquement existante depuis 1841, est mise en pratique. Cet élément de la loi provoquera un profond mouvement d'opposition qui, de 1846 à 1852, affectera plus ou moins fortement une grande partie du Bas-Canada. Cette époque sera connue comme celle de la «guerre des éteignoirs».

Collège des Frères des Écoles Chrétiennes à L'Islet.
Tiré de L'Islet, 1677-1977 par Léon Bélanger, 1977.

Les paroisses de la Côte-du-Sud s'équipent tout de même plus ou moins rapidement d'une infrastructure scolaire répondant aux objectifs des lois de 1841 et de 1846. En conséquence, l'alphabétisation croît dans la région: le pourcentage de signataires passe de 23 pour 100, entre 1840 et 1849, à 43,9 pour 100 entre 1860 et 1869. Ce progrès paraît encore plus significatif si

Village de Saint-Jean-Port-Joli vu du sud-ouest, avant 1872.
Tiré de Ma paroisse, Saint-Jean-Port-Joli par Gérard Ouellet, 1946.



*École de l'Institution
Royale du Village des
Aulnaies.
Tiré de la Revue
Desjardins, octobre
1963.*



nous comparons ces données avec celles de la période 1800-1839. Les mariés signent alors les registres paroissiaux dans une proportion de 12,4 pour 100, en moyenne, contre 32,5 pour 100 entre 1840 et 1869. Le nombre de gens en mesure de signer a donc plus que doublé.

La guerre des éteignoirs

En 1824, La «guerre des éteignoirs» frappe assez durement la Côte-du-Sud. La population de la région, comme d'ailleurs dans la province, s'insurge contre les taxes scolaires obligatoires. En 1846, le président des commissaires d'écoles de L'Islet, O.-C. Casgrain, déplore:

«Un certain nombre d'individus, les plus ignorants de la localité, sont parvenus à tourner le peuple contre les écoles, en sorte que nous avons à lutter contre la presque totalité de la population qui n'envoie pas les enfants à l'école, dans le but avoué de nous faire perdre l'allocation du gouvernement, et de nous laisser toute la responsabilité [...] les éteignoirs, croyant s'exempter de payer, ont commencé à agiter, se servant des absurdités les plus ridicules pour parvenir à leurs fins».

Certains éteignoirs se font même élire commissaires d'écoles à L'Islet en 1847. L'opposition à la loi de 1846 semble vive à Rivière-Ouelle et Ber-

thier aussi, mais peu à peu, la tempête s'apaise et les esprits se calment. Après 1850, sans être totalement acceptée, la taxe scolaire est sans doute mieux intégrée aux choses inévitables de la vie.

Le nombre d'écoles fluctue considérablement à cette époque. Entre 1846 et 1850, 17 des 40 établissements de la Côte-du-Sud ferment leurs portes. Cap Saint-Igance perd même toutes ses écoles. L'année 1851 marque le début d'une remontée, le nombre de maisons d'enseignement passant de 23 en 1850 à 45 en 1867. L'opposition aux taxes scolaires s'estompe et davantage de jeunes fréquentent les écoles.

Les progrès de l'alphabétisation

En 1824, La création d'un réseau d'écoles, accepté par tous après de violentes réactions, a indéniablement favorisé l'alphabétisation. Quant à l'arrivée des communautés enseignantes sur la Côte-du-Sud, elle a amélioré la qualité de l'instruction. En plus des matières de base (lecture, écriture, calcul), du latin, de l'histoire et de la géographie, les Frères des Écoles Chrétiennes offrent à leurs élèves certains cours de portée scientifique. Ainsi, au collège de L'Islet, ouvert en 1853, les frères enseignent l'hydrographie, l'arpentage et la télégraphie, surtout à l'époque du frère Chrysostome (Charles Gagnon), qui dirige l'institution de 1858 à 1869. Les filles ne sont pas oubliées. La Congrégation Notre-Dame, établie à Saint-François (1763), à Rivière-Ouelle (1809) et à Saint-Thomas (1855), enseigne notamment la couture, le crochet et tout ce qui se rapporte aux travaux ménagers.

Bref, entre 1680 et 1869, le taux d'alphabétisation de la population de la Côte-du-Sud passe de 7,1 pour 100 à 43,9 pour 100. Aucune loi scolaire ne régit la colonie avant 1801. Les habitants doivent se débrouiller comme ils le peuvent s'ils désirent apprendre à lire et à écrire. La loi créant l'Institution Royale ouvre la voie à une prise en main par l'État de l'instruction, domaine jusque-là réservé à l'Église. L'opposition du clergé et l'apathie générale feront que la loi de 1801 n'atteindra pas ses objectifs. Il faudra quatre autres lois incitant les jeunes à s'instruire pour que la population de la Côte-du-Sud, comme ailleurs au Québec, commence à percevoir l'instruction comme une valeur essentielle, un facteur de promotion sociale et de prospérité. Les nécessités de l'économie, le développement des moyens de communication et l'usage de plus en plus considérable de l'écrit dans les affaires quotidiennes feront en sorte que l'apprentissage de la lecture et de l'écriture devienne, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, un atout socio-économique majeur. ♦

*Collège de
Sainte-Anne-de-la-
Pocatière, 1827-1842.
Tiré de
Sainte-Anne-de-la-
Pocatière, 1672-1972,
par Gérard Ouellet,
1973.*

